

**1<sup>ère</sup> séance : Nécessité, possibilités et limites de l'audit des activités économiques des collectivités locales – l'exercice des droits de contrôle par les institutions régionales de contrôle des finances publiques**



## **Perception et affectation des taxes touristiques**

***Inspection des finances du Canton du Valais (Suisse)***

***Séminaire EURORAI du 17 octobre 2013***

***Halle / Allemagne***

***Peter SCHNYDER***

# Fil rouge

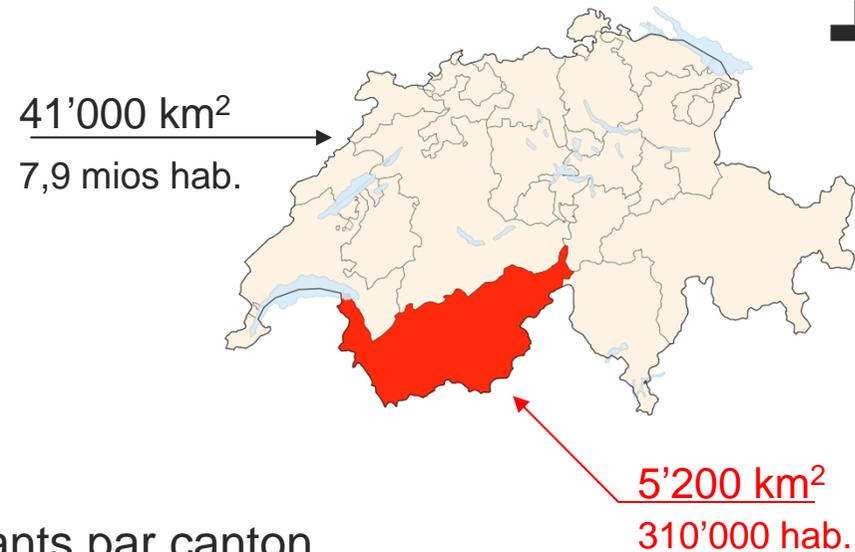
1. Introduction
2. Loi cantonale pour des taxes communales
3. Audit des taxes touristiques
4. Risques identifiés - Constatations
5. Système en question - Promotion centralisée
6. Conclusions



# 1. Introduction (1)

## ■ *La Suisse*

- Structures fédérales
- 26 cantons
  - de 16'000 à 1'300'000 habitants par canton
  - **Canton du Valais (310'000 habitants)**
- 2'551 communes (**Valais 143**)
- 81 stations touristiques en Valais



# 1. Introduction (2)

## ■ *Le canton du Valais*

- Une région touristique
- Un apport socio-économique du tourisme
  - 10 millions de nuitées par an
  - 30'000 emplois (1 poste sur 4)
  - €4 milliards de chiffre d'affaires
  - €2,5 milliards de valeur ajoutée
  - 25% du PIB



## 2. Loi cantonale pour des taxes communales (1)

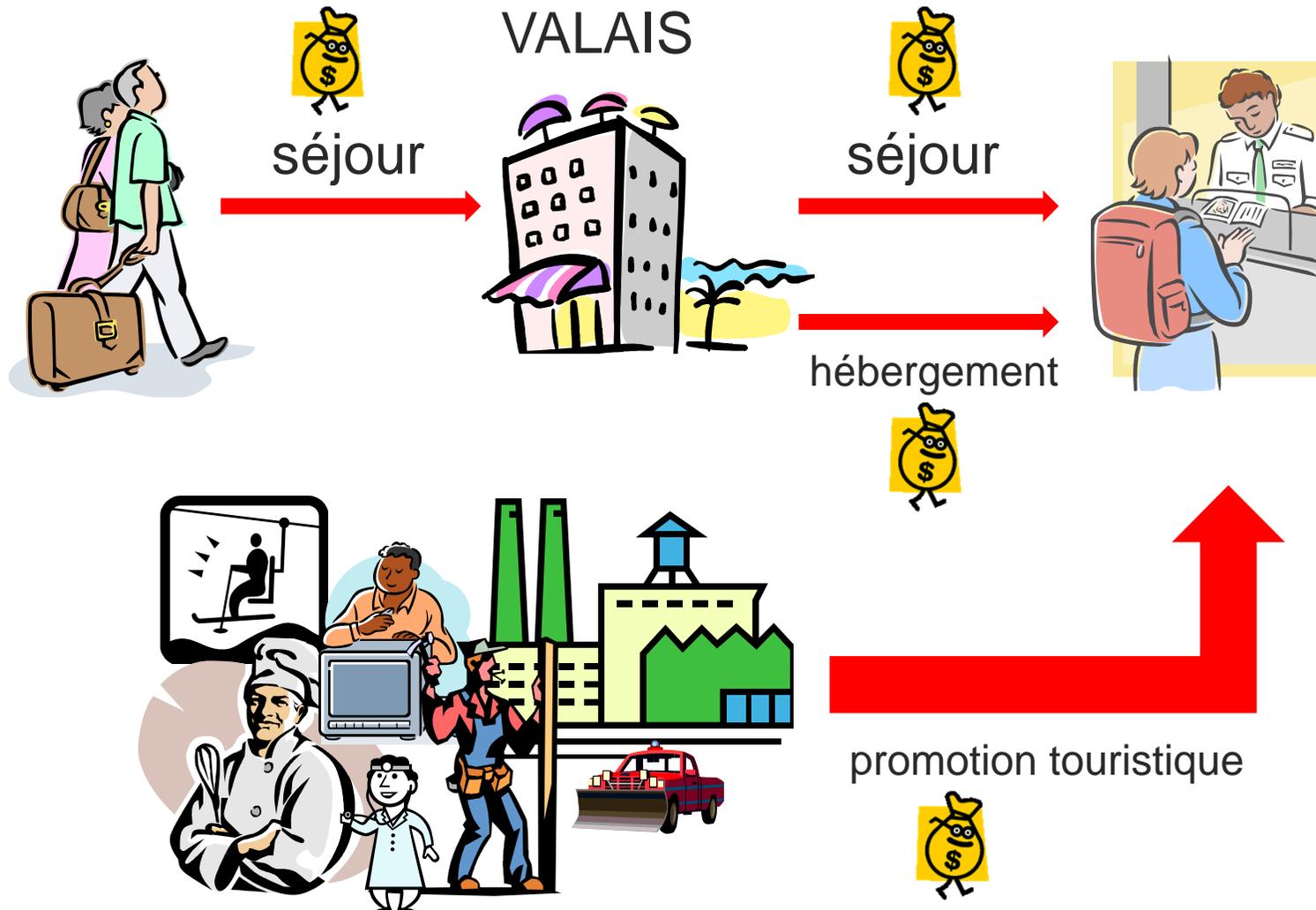
Loi cantonale sur le tourisme  
décidée par le **législatif cantonal**  
fixe les conditions-cadres  
**des taxes (€38.5 millions)**

séjour	hébergement	promotion touristique
Taxe < CHF 2.50/nuitée décidé par <b>l'exécutif communal et homologué par l'Etat</b>	CHF 0.50/nuitée montant fixé dans la loi	décidée par le <b>législatif communal</b>
€ 25 millions	€ 3,5 millions	€ 10 millions

## 2. Loi cantonale pour des taxes communales (2)

Loi cantonale sur le tourisme décidée par le <b>législatif cantonal</b> fixe les conditions-cadres <b>des taxes</b>		
<b>séjour</b>	<b>hébergement</b>	<b>promotion touristique</b>
nuitées	nuitées	chiffre d'affaires
hôtes	hébergeurs	entreprises et commerces

## 2. Loi cantonale pour des taxes communales (3)



## 2. Loi cantonale pour des taxes communales (4)

Loi cantonale sur le tourisme  
décidée par le **législatif cantonal**  
fixe les conditions-cadres  
**des taxes (€38.5 millions)**

<b>séjour</b>	<b>hébergement</b>	<b>promotion touristique</b>
€ 25 millions	€ 3,5 millions	€ 10 millions
information/réservation animation installations touristiques	promotion du tourisme	

## 2. Loi cantonale pour des taxes communales (5)

### ■ *Tâches légales du canton*

- Élaborer la politique cantonale
- Fixer les conditions-cadres

### ■ *Tâches légales des communes*

- Élaborer la politique locale du tourisme
- Percevoir les taxes touristiques, en surveiller l'affectation et l'utilisation et dénoncer les abus à l'autorité cantonale compétente
- Surveiller leurs sociétés touristiques locales auxquelles les communes peuvent déléguer des tâches

## 2. Loi cantonale pour des taxes communales (6)

### ■ **Tâches des sociétés touristiques locales**

- Exécuter les tâches déléguées par la commune
- Soumettre à la commune
  - *le budget avec le programme d'activité*
  - *les comptes avec le rapport de gestion*

## 3. Audit des taxes touristiques (1)



### ■ *Contrôle des taxes touristiques*

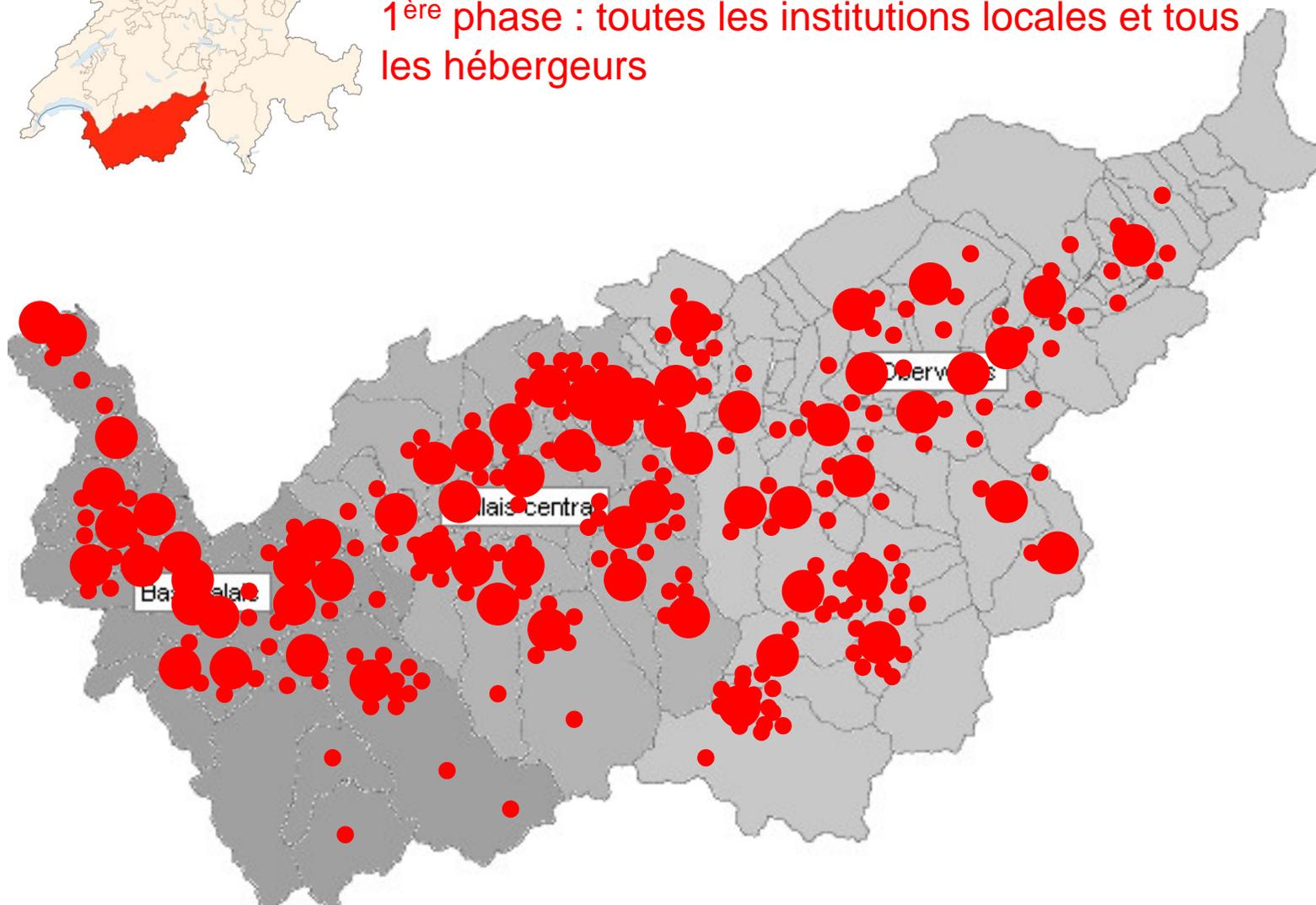
- par l'organe de perception (communes ou sociétés touristiques locales) :
  - L'organe de perception est habilité à procéder à des contrôles sur la régularité des versements des taxes
- par le canton (Inspection des finances) :
  - La perception, l'encaissement et l'affectation des taxes sont périodiquement contrôlés
  - L'Inspection des finances a la compétence de se procurer tous renseignements nécessaires

### 3. Audit des taxes touristiques (2)



Stratégie d'audit en 3 phases :

1<sup>ère</sup> phase : toutes les institutions locales et tous les hébergeurs



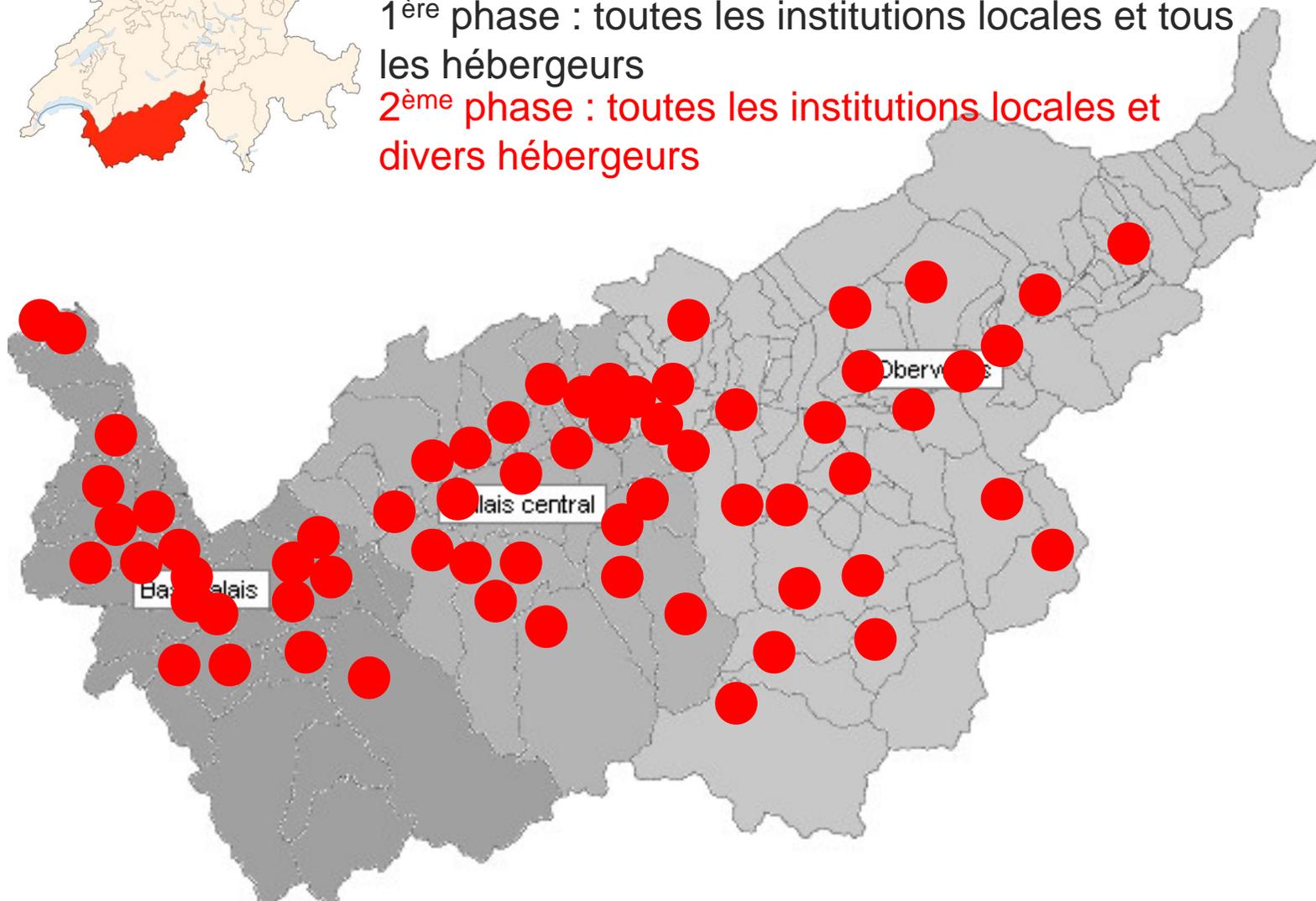
### 3. Audit des taxes touristiques (3)



Stratégie d'audit en 3 phases :

1<sup>ère</sup> phase : toutes les institutions locales et tous les hébergeurs

2<sup>ème</sup> phase : toutes les institutions locales et divers hébergeurs



### 3. Audit des taxes touristiques (4)

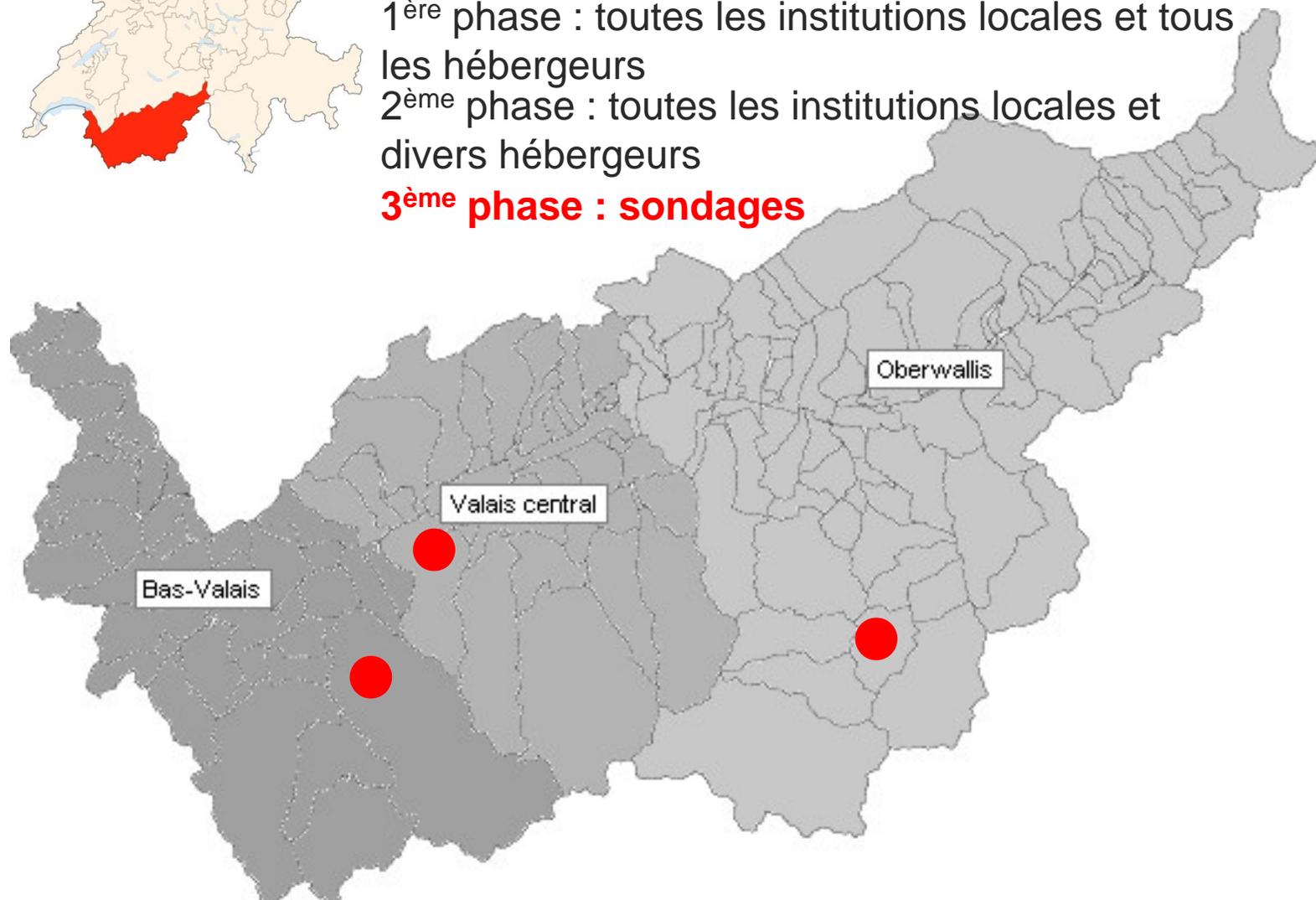


Stratégie d'audit en 3 phases :

1<sup>ère</sup> phase : toutes les institutions locales et tous les hébergeurs

2<sup>ème</sup> phase : toutes les institutions locales et divers hébergeurs

**3<sup>ème</sup> phase : sondages**



## 4. Risques identifiés – Constatations (1)

- ***Intégralité de la perception***

- Taxes de séjour et d'hébergement (à décompter par nuitée)
  - **Les établissements d'hébergement n'annoncent pas tous les séjours**

Exemple : Agence de locations d'une station

Comparaison : contrats de location / décomptes aux propriétaires / décompte des taxes à l'entité locale

50'000 nuitées non déclarées en 5 ans => € 100'000 remboursés suite à notre rapport



## 4. Risques identifiés – Constatations (2)

### ■ *Intégralité de la perception*

- Taxes de promotion touristique (base : taxation des entreprises)

#### ■ Des assujettis échappent à la taxation

- *La commune dispose d'un inventaire lacunaire des assujettis*

#### Exemples :

- des entreprises sises sur une partie du territoire communal échappent à la taxation
- certaines catégories d'entreprises échappent à la taxation (sociétés immobilières)

## 4. Risques identifiés – Constatations (3)

### ■ *Régularité de la perception*

- Taxes de séjour et d'hébergement
  - **Tarif des taxes erroné**
  - **Exonération non prévue légalement de certaines catégories d'hôtes** (p.ex. enfants de 6 à 16 ans, sportifs)
- Taxes de promotion touristique (base : taxation des entreprises)
  - **Erreur de détermination de la taxe**
    - *Chiffres erronés ou non actuels (nombre d'employés, chiffre d'affaires)*
    - *Mauvaise catégorie d'assujettis*

## 4. Risques identifiés – Constatations (4)

- ***Intégralité de l'encaissement***

- Taxes de séjour et d'hébergement

- **Le suivi des débiteurs est déficient**



### Exemple : Constatations auprès d'une société touristique locale

- Aucune procédure de rappel
- 64% des débiteurs concernent des taxes échues dont une partie prescrite
- Manque de surveillance de la commune

## 4. Risques identifiés – Constatations (5)

### ■ *Régularité et légalité de l'affectation des taxes*

- Affectation des taxes non conforme aux dispositions légales

#### ■ **Exemples :**

- *La taxe de séjour finance la promotion alors que ceci n'est pas prévu par la loi*
- *La taxe de promotion touristique n'est pas entièrement affectée à la promotion*

## 4. Risques identifiés – Constatations (6)

- ***Les collectivités locales (communes) n'utilisent pas les moyens de sanction qui leur sont offerts par la loi***
  - Taxation d'office
  - Dénonciation au Département cantonal qui peut prononcer des amendes



## 4. Risques identifiés – Constatations (7)

- ***Manque de surveillance des autorités des collectivités locales***

- Budget / Compte

- Absence d'approbation par la commune

- Utilisation des taxes

- La commune ne détermine pas d'objectifs concrets pour lesquels les taxes doivent être utilisées

- Non-vérification de l'utilisation des taxes

## 4. Risques identifiés – Constatations (8)

### ■ Résultats des contrôles auprès de tous les hébergeurs

#### ○ Sur 1'092 établissements contrôlés :

- 174 (16%) satisfaisant
- 368 (34%) insuffisant
- 550 (50%) à améliorer, tout en présentant des aspects satisfaisants



## 4. Risques identifiés – Constatations (9)

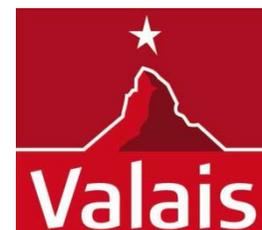
### ■ Résultats des contrôles:

- Rappel des bases légales
- Recommandations au niveau de la perception, de l'encaissement et de l'affectation des taxes
- Refacturation aux hébergeurs des nuitées insuffisamment déclarées

## 5. Un système en question

- **Les limites de la loi actuelle mises en exergue par le Parlement**
  - Financement obsolète / moyens financiers insuffisants
  - Taille et nombre des structures (Valais Tourisme, Chambre Valaisanne d'agriculture, Marque Valais...)

Valais★tourisme



- **Un projet de nouvelle loi refusé par la population en 2009 en raison notamment des taxes**
- **Une nouvelle orientation à venir ? Pour l'instant, création de:**

## 5. Une promotion centralisée



### ■ *Valais/Wallis Promotion dès 2013*

- Instance faîtière (corporation de droit public)
- Société de promotion intersectorielle de l'économie valaisanne (tourisme, agriculture, commerce et industrie)
- Gestion de la Marque Valais The logo for the Valais region, featuring a red square with a white star above a white mountain range silhouette, and the word "Valais" in white text on a red rectangular background below.
- Financement par le budget du canton => € 7 millions / an (2/3 du budget)
- **Comptes et gestion soumis au contrôle de l'Inspection des finances**

## 6. Conclusions (1)

- *Le secteur touristique représente une importance économique considérable pour le Canton du Valais et ses collectivités locales, ce qui justifie et rend nécessaire des contrôles*
- *Les collectivités locales (communes) délèguent des tâches aux sociétés touristiques locales mais n'en surveillent guère la bonne exécution*
- *Les petites structures locales manquent de professionnalisme au niveau administratif et les contrôles des autorités locales font défaut*
- *L'hébergeur est tenté de ne pas tout déclarer et de soustraire des taxes publiques à des fins privées*

## **6. Conclusions (2)**

- ***Une stratégie d'audit ciblée sur plusieurs années et plusieurs phases a permis :***
  - ***dans une 1<sup>ère</sup> phase, de sensibiliser tous les acteurs***
  - ***dans une 2<sup>ème</sup> phase, de sanctionner le non-respect des dispositions légales***
- ***Des audits au niveau des organisations faîtières cantonales, communales et auprès des hébergeurs permettent d'apporter une plus-value (vision verticale intégrée, vision transversale entre les organes de même niveau)***
- ***Les autorités cantonales et locales ont salué les contrôles approfondis de l'Inspection des finances en tant qu'organe externe indépendant et autonome***

**Pour terminer...**

**Le financement du tourisme  
reste un éternel débat politique**

**qui ne doit pas occulter**

**la nécessité d'appliquer les lois en vigueur.**

# ***Merci de votre attention***

